

**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 février 2025**

Date de convocation :

17/02/2025

Date d'affichage :

17/02/2025

Nbre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 08

Votants : 08

**Étaient présents** : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, LAMOUREUX Vincent, LECLERCQ Nicolas, LEMAIRE Brigitte, DUBREUCQ Geneviève, MULET Xavier, COULLE BLIN Katia, PROISY Stéphanie.

**Absents excusés** : Mmes GOULARD Ludivine, DOUBLEMARD Annie  
Mrs LEFEVRE Jean, GUILLON Constant

Absent : M. CHOPIN Christophe

M. Nicolas LECLERCQ est élue secrétaire.

Ordre du jour :

**Délibérations à prendre** :

- Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)
- Enquête publique concernant l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien, présentée par ELICIO France sur le territoire de HOUSSET
- Avis à donner sur l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de SAINS-RICHAUMONT
- Acceptation de deux chèques GALLOO pour dépôt de ferraille
- Départ du locataire du logement communal n°2 rue des alouettes
- Projet de périmètre du Sage de la Serre-Avis
- USED A- Rénovation d'un projecteur ruelle des jardiniers
- Parcelle cadastrée ZD n°179- demande d'un bail rural
- Synthèse des commissions
- Point sur la CCTC
- Infos diverses, questions diverses

M. Nicolas LECLERCQ est élu secrétaire.

---

Monsieur VIEVILLE propose aux membres présents une minute de silence et de recueillement en mémoire de Mme Josette ROY, décédée, Membre du Conseil municipal.

Monsieur le Maire, Président de séance, fait l'appel des Membres du Conseil municipal,

Nbre de conseillers :

Présents : 8

Il donne lecture des pouvoirs :

**Absents excusés** : Mmes GOULARD Ludivine, DOUBLEMARD Annie

Mrs LEFEVRE Jean, GUILLON Constant

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Lecture de l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents, deux points à ajouter :

- Propositions de noms de rues dans le cadre de l'adressage
- Création d'emploi (délibération à rattacher à la séance du 21 janvier 2025)

Les Membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité.

### **Délibérations :**

#### **Objet : Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)**

Le Maire indique que la DDT apportera de l'aide à la commune, afin de définir les zones d'accélération des énergies renouvelables, il est décidé de réunir en groupe de travail tout le Conseil municipal.

Ce point sera vu lors d'une prochaine réunion.

#### **Objet : Enquête publique concernant l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien, présentée par ELICIO France sur le territoire de HOUSSET**

Le Conseil municipal est invité à donner son avis sur le projet concernant la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien présentée par la société ELICIO FRANCE sur la commune de HOUSSET.

Le Maire propose de donner ou pas un avis sur le projet concernant la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien présentée par la société ELICIO FRANCE sur la commune de HOUSSET.

Le Conseil municipal vote : pour 8 à l'unanimité, de ne pas donner d'avis.

#### **Objet : Avis à donner sur l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de SAINS-RICHAUMONT**

M. le Maire revient sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire de SAINS-RICHAUMONT, il rappelle que le Conseil municipal l'a autorisé dans sa séance du 18 décembre 2024 à recevoir des développeurs. Il fait la synthèse des entretiens.

Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire de SAINS-RICHAUMONT.

M. Xavier MULET ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal vote : pour 7, à l'unanimité, favorablement sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire de SAINS-RICHAUMONT.

Le Maire indique que 4 éoliennes de 180 mètres de hauteur pourraient être installées.

Recettes financières :

ELICIO : 45 000 € de fiscalité  
45 000 € de location de chemin  
180 000 € de subvention d'accompagnement

**Objet : Acceptation de deux chèques GALLOO pour dépôt de ferraille**

Le Maire indique que la commune a déposé de la ferraille, 1.340 tonnes, chez GALLOO FLAVIGNY. Cet établissement a fait parvenir à la commune deux chèques de 163€ et 144€.

La recette sera portée au budget primitif 2025.

Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité les deux chèques GALLOO de 163€ et 144€.

**Objet : Départ du locataire du logement communal n°2 rue des alouettes**

Suite au départ en date du 31 décembre 2024, de la locataire du logement communal 2 rue des alouettes, de l'état des lieux de sortie et au vu de l'état de solde du paiement des loyers, le Maire donne des informations aux membres présents.

Le Maire propose de ne pas restituer le dépôt de garanties d'un montant de 450.00 €.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas restituer le dépôt de garanties d'un montant de 450.00 €.

**Objet : Projet de périmètre du SAGE de la Serre – Avis**

Monsieur le Maire indique que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil stratégique de planification collective de tout ce qui touche à l'eau (assainissement, gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations, etc.).

Sa mise en place peut donner des bonus de financement par les agences de l'eau ou des simplifications des procédures.

Il ajoute que le SAGE de la Serre se trouve actuellement en phase d'émergence. Le dossier est porté par l'Entente Oise-Aisne à la suite d'un choix fait en préfecture avec les collectivités du territoire.

Aujourd'hui, une consultation est lancée sur le projet de périmètre. Elle sera suivie d'une recherche d'élus volontaires pour constituer la commission locale de l'eau (CLE), l'organe central de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du SAGE.

Les commissions locales de l'eau sont en moyenne constituées de 50 membres. Le nombre de membres pour celle de la Serre et la clé de répartition entre la provenance de ses membres ne sont pas encore définis.

La proposition de périmètre a été formalisée par l'Entente Oise-Aisne. La méthodologie se base sur les limites topographiques du bassin versant rivière avec une simplification aux limites communales si possible lors d'absence d'enjeu hydrographique ou pour des raisons liées à l'assainissement non collectif ou aux aires d'alimentation de captages.

Le territoire de la Commune de SAINS-RICHAUMONT intègre le projet de périmètre.

Dans ces conditions,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**EMET** un avis favorable au périmètre proposé.

**Objet : USEDA- Rénovation d'un projecteur ruelle des jardiniers**

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

**Rénovation d'un projecteur ruelle des jardiniers**

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 595,71 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 595,71 € HT, et se répartit comme suit :

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- 1) D'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante.
- 2) S'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.
- 3) En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

**Objet : Parcelle cadastrée ZD n°179- demande d'un bail rural**

M. le Maire donne connaissance du mail de Mme Ariane GIEY, de l'étude notariale GIEY à CRECY/SERRE :

Deux frères, locataires d'une parcelle sise à SAINS, cadastrée ZD n°179, d'une contenance de 41 ares et 78 centiares appartenant à la commune, associés, se séparent.

L'un d'eux souhaiterait donc à présent que nous rédigeons un bail de 9 ans à son profit.

Seriez - vous d'accord et dans l'affirmative pourriez-vous m'adresser une délibération stipulant le montant du fermage ? »

Le Maire indique qu'en 2023, l'étude de Maître GIEY, avait informé sur la séparation des associés et que dans sa séance du 16 mai 2023, le Conseil municipal avait décidé de mettre à disposition d'un des deux, à compter du 12 novembre 2023, sous forme de convention d'occupation précaire, la parcelle cadastrée ZD 179 lieu-dit « derrière l'église ». Celle-ci étant actuellement mise à disposition de son frère.

La convention d'occupation précaire a pris effet au 12 novembre 2023.

Cette parcelle est mise à disposition à titre précaire, étant située dans la zone d'activité de la commune, l'exploitation temporaire du bien dont l'utilisation principale agricole pourra être modifiée, terrain à vocation constructible à l'installation d'une nouvelle activité.

Après discussion, le Conseil municipal décide à l'unanimité de continuer avec la convention d'occupation précaire signée le 12 novembre 2023.

Points à ajouter :

**Objet : Propositions de noms de rues dans le cadre de l'adressage**

M. Vincent LAMOUREUX, Maire adjoint, fait le point sur le petit questionnaire concernant dans le cadre de l'adressage fait auprès des habitants des rues concernées.

Les Conseillers municipaux se sont réunis en groupe de travail le lundi 17 février 2025, M. Vincent LAMOUREUX donne les propositions de noms de rues dans le cadre de l'adressage.

**Voies existantes avec intitulé à changer :**

<b>Voies existantes</b>	<b>A prendre en compte</b>	<b>Propositions d'intitulés</b>
Route de Colonfay	Avec déchetterie	Rue de Colonfay
Rue de l'Ecole Maternelle	Du carrefour au collège	Rue de l'Ecole Maternelle
Chemin du Sac	Avec ancien n°4 rue du Bac	Rue du Sac
Rue du Faubourg	Avec ancien n°1 ;3 ;5 et 7 vers Le Temple	Rue du Faubourg
Rue du Faubourg	Du n°2 ;4 et 6	Ruelle des Prés
Cité Pagnier		Impasse Philippe Pagnier

**Voies existantes sans intitulé :**

<b>Voies existantes</b>	<b>A prendre en compte</b>	<b>Propositions d'intitulés</b>
Chemin des alouettes	Ancien n°1 à 13	Passage Privé des Hirondelles
Cité du Château	Ancien n°2 à 22 et 11 à 17	Rue du Château
Cité du Château	Ancien n°1 à 9	Impasse des Remparts
Allée rue du Général de Gaulle	Ancien n°35 vers l'école Simone VEIL	Allée des Aubépines
Chemin du Bas de la Haubette	Avec ancien n°18 fontaine	Chemin du Bas de la Haubette
Rue de Le Hérie La Viéville		Rue de Le Hérie La Viéville
Nouvelle	Autour de l'espace Mots'Art	Rue des Chênes
Nouvelle	Vers la micro crèche	Rue du Noyer

<b>créations toponyme</b>
<b>Cité du Château</b>
Cité des Alouettes
Cité Philippe Pagnier
Richaumont
Cité des Mulquiniens

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité les propositions de noms de rues dans le cadre de l'adressage.

## **Objet : Création d'emploi (délibération à rattacher à la séance du 21 janvier 2025)**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'agent administratif non titulaire en raison d'un accroissement temporaire d'activité suite à la création d'un service de délivrance des titres d'identité ainsi que de l'ouverture d'une agence postale communale.

Le Maire propose à l'assemblée,

- La création d'1 emploi d'adjoint administratif relevant de la catégorie C, à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.
- Un niveau d'étude équivalent au bac sera requis et une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.
- L'agent sera rémunéré sur la base du smic

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** : d'accepter cette création d'emploi

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

### **Synthèse des commissions**

M. Vincent LAMOUREUX :

La commission Culture et fêtes s'est réunie le mercredi 19 février dernier afin d'évoquer l'organisation des événements à venir, la prévision des fêtes communales et la préparation de la saison 2025/2026

### **EN MARS, À LA S@INE**

Dimanche 2 mars - 10 h - 17h - 11<sup>ème</sup> édition de la rencontre d'artistes

Une vingtaine d'artistes présents

En amont de l'exposition, un atelier de découverte de l'aquarelle est proposé par M. PATOUX  
Atelier gratuit sur inscription - culture@sains-richaumont.fr

Mardi 4 mars - 18h - Cinéma

Projection du film de Carine Tardieu L'ATTACHEMENT

La commission propose de proposer une séance de cinéma par mois, chaque 2<sup>ème</sup> mardi du mois à 18h à parti du mois d'avril (hors juillet/août)

Samedi 8 mars - journée jeux - Cétakiltour

Restauration et buvette sur place toute la journée

Mardi 11 mars - Kidanse - 15h

La communauté de Communes de la Thiérache du Centre vous propose, dans le cadre du festival Kidanse, un spectacle tout jeune public (dès 9 mois).

Samedi 15 mars - 19h30 - Saint Patrick

Pour fêter dignement la Saint Patrick, La S@ine ouvre ses portes à deux groupes du territoire :

HISTOIRE 100 PAROLES

RAPPEL tribute-band amiénois

Buvette et petite restauration sur place

Mardi 25 mars - Festival de Jazz

En attente de la programmation

Samedi 26 avril - Rembrandt sous l'escalier

Samedi 24 mai - Héritr'ange (JF Leroux)

**Point sur la CCTC**

Assainissement : ruelle des jardiniers, ruelle de l'église, rue Jean-Susini, rue du Temple, rue du Sourd, l'ordre de service n°1 est lancé, à partir du 3 mars, préparation du chantier. Base vie sur une partie du parking de l'église, commencement des travaux début avril (ruelle des jardiniers par Ets GOREZ, rue du Sourd par Ets EHTP.

**Infos diverses**

Lecture des statuts d'une nouvelle l'association « l'Amicale Sainsoise ».

Lecture d'un courrier reçu d'un couple habitants de la rue Jean Susini, ils fonts connaître la difficulté de pouvoir sortir de leur cour, cause au non-respect de la vitesse. Ils demandent d'envisager la pose d'une « glace », afin d'assurer leur sécurité et celle des véhicules routiers. Le Maire indique avoir pris des renseignements auprès de la Direction de la Voirie Départementale, un courrier de réponse sera fait aux intéressés.

M. Xavier MULET, indique que M. Bernard LAVARINI a sorti un nouveau livre.

M. le Maire fait savoir que le cadran de l'église est à refaire.

Mme Katia COULLE BLIN, fait remarquer que la boulangerie du haut est fermée, qu'il y a un avis d'expulsion sur la porte.

Le Maire indique que suite à la commission des finances, le budget sera voté courant avril, dès que le montant des dotations de l'Etat aux communes sera connu.

### **Questions diverses**

Néant.

Séance levée à 21 heures

Le Secrétaire de séance,

Le Président de séance,